



ASSEMBLÉE NATIONALE

12ème législature

santé

Question écrite n° 80438

Texte de la question

Une compagnie française d'assurance s'apprêterait à rembourser margarines et autres yaourts anti-cholestérol produits par un groupe anglo-néerlandais, numéro un mondial de l'agroalimentaire et des détergents. Cette opération commune est « inédite » selon les deux sociétés... Ce type d'action existe cependant déjà aux Pays-Bas, où l'assureur santé VGZ rembourse en partie la margarine Becel-Pro-Activ (produite par Unilever) ainsi que divers produits laitiers. Ni l'assureur ni l'industriel n'ont voulu nous confirmer les modalités de cette alliance... dont rien ne laisse supposer qu'elle concernerait aussi les produits d'autres fabricants. Toujours est-il que l'objectif serait de « récompenser » les acheteurs qui présentent un excès de cholestérol. Toutefois le terme semble peu approprié tant les bienfaits de ces produits sont discutés. En effet, les rédacteurs de la revue « Prescrire » notamment viennent de publier un dossier complet sur la question. Ils concluent sans équivoque que les margarines enrichies en phytostérols et autres yaourts contenant des phytostanols « n'ont pas leur place » en prévention cardiovasculaire. D'après plusieurs essais comparatifs « de courte durée », ces aliments n'entraîneraient qu'une « petite baisse » (de l'ordre de 6 % à 10 %) du LDL-cholestérol (plus connu sous le vocable de « mauvais cholestérol »). Un résultat certes honorable mais qui n'est pas supérieur à celui que permet la simple hygiène alimentaire. Les auteurs insistent surtout sur le manque « d'évaluation clinique à long terme de la consommation régulière d'aliments enrichis en phytostérols ou en phytostanols ». Enfin, ils rappellent que ces produits sont contre-indiqués aux femmes enceintes et allaitantes ainsi qu'aux enfants de moins de 5 ans. Ces aliments ne sont donc pas une panacée. D'après les rédacteurs de « Prescrire », « les patients soucieux de prévention cardiovasculaire ont davantage intérêt à suivre un régime dit méditerranéen ». Cette initiative, pourtant, suscite la gêne à double titre. D'abord parce que cette alliance entre un assureur et un fabricant n'est ni plus ni moins qu'un accord circonstanciel « business to business ». Et puis, surtout, alors même que l'assurance maladie fait tout pour moins prendre en charge les vrais médicaments qui baissent vraiment le cholestérol (de 40 % à 50 % de LDL-cholestérol en moins, eux...) et la mortalité cardiovasculaire, il est pour le moins dérangeant que certains acteurs économiques organisent une « vraie-fausse » prise en charge d'un risque bien réel, sur des bases commerciales et non pas scientifiques ni sanitaires. Compte tenu de cette situation, Mme Chantal Robin-Rodrigo demande désormais à M. le ministre de la santé et des solidarités de lui indiquer la position et les intentions du Gouvernement au sujet de ce dossier.

Données clés

Auteur : [Mme Chantal Robin-Rodrigo](#)

Circonscription : Hautes-Pyrénées (2^e circonscription) - Socialiste

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 80438

Rubrique : Agroalimentaire

Ministère interrogé : santé et solidarités

Ministère attributaire : santé, jeunesse et sports

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 13 décembre 2005, page 11460